

Communiqué de presse,
Jeudi 27 février 2025,

Le Crédit Agricole réaffirme son engagement auprès des vignerons et viticulteurs des Côtes du Rhône !

Les trois Caisses Régionales de Crédit Agricole - Alpes Provence, Sud Rhône Alpes et Languedoc - ont répondu à l'appel du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône pour une rencontre en urgence dans l'objectif d'échanger sur la situation économique, les défis à venir et d'y apporter des solutions.



De gauche à droite : Alain Aubert, membre du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône ; Jean-Pierre Gaillard, Président du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ; Daniel Connart, Président du Crédit Agricole du Languedoc ; Franck Alexandre, Président du Crédit Agricole Alpes Provence ; Damien Gilles Président du Syndicat des Côtes du Rhône ; Laurent Jeanneteau Directeur du Syndicat des Côtes du Rhône ; Claude Guigue Vice-Président du Crédit Agricole Languedoc.

Une rencontre emblématique pour un message fort

Face à la situation actuelle, **se sont pour la première fois réunis le lundi 17 février**, les trois Présidents des Caisses Régionales de Crédit Agricole : Jean-Pierre Gaillard, pour Sud Rhône Alpes ; Daniel Connard pour Languedoc et à l'initiative de Franck Alexandre pour Alpes Provence, **aux côtés des membres du Syndicat des Côtes du Rhône représenté par Damien Gilles son président et Laurent Jeanneteau son directeur.**

L'occasion pour Damien Gilles, Président du Syndicat de présenter en détail la situation économique, le démarrage de la campagne, ainsi que la vision et les objectifs 2025 : " Notre priorité est notamment d'assurer une juste rémunération des vignerons en sécurisant les contrats amonts à minima au niveau de coûts de production (modification de la loi Egalim), en

fournissant des indicateurs de prix à la filière pour la vente de raisins et de vin en vrac mais aussi sur les certifications environnementales (HVE et BIO) et en permettant à la filière viticole d'accéder aux Organisations de Producteurs pour concentrer l'offre vrac. Nous devons aussi simplifier et adapter notre Cahier des charges au changement climatique, optimiser les coûts de contrôles pour les producteurs, et valoriser les démarches environnementales. "

Les trois Présidents des Caisses Régionales de Crédit Agricole ont quant à eux uni leurs voix pour passer un message fort : « *Le Crédit Agricole réaffirme son soutien à la profession et s'engage à accompagner les vignerons et viticulteurs pour faire face à la situation actuelle. Nous avons aujourd'hui tous la même volonté, d'agir pour répondre aux défis actuels et construire ensemble le futur, pour redonner de l'espoir à la filière* ».

Définir un plan d'accompagnement à court terme et une stratégie de long terme

Lors de cet échange, les trois Caisses Régionales de Crédit Agricole ont assuré les représentants du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône de leur plein soutien.

Face à la situation actuelle, la banque va jouer pleinement son rôle et être à l'écoute des vignerons et viticulteurs concernés pour trouver des solutions personnalisées et adaptées aux besoins de chacun. Le Crédit Agricole s'engage à nouveau aujourd'hui et précise qu'il est également important d'avoir une filière unie pour un accompagnement durable.

Le Syndicat a confirmé élaborer une stratégie de long terme et a chaleureusement remercié les trois Présidents des Caisses Régionales de Crédit Agricole pour le renouvellement de leur engagement et leur soutien.

Le Crédit Agricole, un partenaire historique pleinement engagé

En tant que partenaire historique de l'agriculture depuis plus de 140 ans, cela fait partie de l'ADN du Crédit Agricole d'accompagner toutes les agricultures et la viticulture de son territoire. La banque coopérative est donc **déjà pleinement engagée pour soutenir la viticulture locale**, qui est de plus en plus confrontée à des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux cruciaux pour son avenir.

A propos du Crédit Agricole Alpes Provence

Le Crédit Agricole Alpes Provence est la banque coopérative territoriale des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et des Hautes-Alpes. Avec 2 160 collaborateurs dans 154 agences et un réseau de 800 élus répartis dans 70 caisses locales, le Crédit Agricole Alpes Provence est connecté aux besoins des habitants et finance l'économie réelle. Il a un objectif d'utilité au territoire pour les 780 800 clients ; dont près de la moitié sont des clients sociétaires, propriétaires de leur banque de proximité. Afin d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société, le Crédit Agricole Alpes Provence a décidé de contribuer à accélérer les Transitions économiques, environnementales et sociétales.

A propos du Crédit Agricole Languedoc

Le Crédit Agricole du Languedoc, banque coopérative et mutualiste, implantée sur les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et de la Lozère s'attache à concrétiser ses valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité grâce à l'action de ses 1300 élus et de ses 2700 collaborateurs qui accompagnent et conseillent les clients du Crédit Agricole du Languedoc, dans ses 166 points de vente. www.ca-languedoc.fr/

A propos du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Banquier-assureur comptant près de 785 000 clients, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est le leader en Isère, dans la Drôme, en Ardèche et dans l'Est Lyonnais. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes (avec 388 000 sociétaires), il est au service des particuliers, des entreprises, des collectivités et des associations, et assume ainsi son rôle de premier financeur de son territoire. Son engagement sociétal et ses valeurs de Proximité – Solidarité – Responsabilité sont au cœur de ses actions quotidiennes : soutien des grands enjeux de société, accompagnement des acteurs de l'économie locale dans leurs transformations, soutien des jeunes et de l'inclusion bancaire, présence de proximité et animation de tous les territoires. Sa raison d'être « Agir chaque jour dans votre intérêt, et celui de la société.

A propos du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

Le Syndicat des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Site internet : www.syndicat-cotesdurhone.com

Contacts presse :

- Crédit Agricole Alpes Provence : Lise Noyelle : lise.noyelle@ca-alpesprovence.fr / 06.08.76.93.92
- Crédit Agricole Languedoc : Caroline Leclercq : caroline.leclercq@ca-languedoc.fr / 07.87.42.79.04
- Crédit Agricole Sud Rhône Alpes : Olivier Karam : olivier.karam@ca-sudrhonealpes.fr / 06.28.60.66.60
- Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône : Isabelle Gibier : i.gibier@syndicat-cotesdurhone.com / 06 22 75 12 09